



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## Séances extraordinaires

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 15 décembre 2022 à 8 h 30, à la salle du conseil, située au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, au cours de laquelle, sera traité le sujet suivant :

- **Avis de motion pour le Règlement numéro 2022-428 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2023 et dépôt du projet de règlement**

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 20 décembre 2022 à 20 h 15, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, située au 13, rue Ronaldo-Bélanger, Sainte-Martine, au cours de laquelle, sera traité les sujets suivants :

- **Adoption du Règlement numéro 2021-425 modifiant le Règlement numéro 2014-234 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées par les élus pour le compte de la Municipalité de Sainte-Martine**
- **Adoption du Règlement numéro 2022-427 modifiant le Règlement numéro 2019-338 sur le traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Martine**
- **Adoption du Règlement numéro 2022-428 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2023**

Prenez avis en outre, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances porteront exclusivement sur les sujets susmentionnés.

Donné à Sainte-Martine, ce 14 décembre 2022

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe



3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331  
[info@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:info@municipalite.sainte-martine.qc.ca)  
[municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://municipalite.sainte-martine.qc.ca)